



**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**CNW, codes 36 et 37**

**Hebdos régionaux Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean**

**Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix**

**DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 6 MARS 2012**

**Québec, le 27 février 2012** – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par Joseph Zayed qui est secondé par le commissaire Jean Brisset des Nos, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix* par EEN CA Rivière du Moulin S.E.C. L'audience publique aura lieu à compter du **mardi 6 mars 2012 à 19 h** et se tiendra à la **salle Saguenay de l'Hôtel La Saguenéenne, située au 250, rue des Saguenéens à Saguenay, arrondissement Chicoutimi.**

Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission. Elles seront diffusées en mode audio en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

**UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES**

**1. S'informer**

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

**2. S'exprimer**

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le mercredi 11 avril 2012, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 4 juillet 2012, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

La documentation en version imprimée rendue disponible lors de la période d'information et de consultation du dossier par le public est toujours accessible aux endroits ci-dessous. De plus, les

documents qui s'ajouteront au cours de l'enquête et de l'audience publique pourront, quant à eux, être consultés gratuitement par Internet à ces mêmes endroits :

- Bibliothèque publique de Mashteuiatsh, 77, rue Uapakalu, Mashteuiatsh ;
- Bibliothèque René-Richard, 9, rue Forget, Baie-Saint-Paul ;
- Bibliothèque de Chicoutimi, 155, rue Racine Est, Saguenay (arrondissement Chicoutimi).

Le dossier complet et les documents qui s'ajouteront au cours de l'enquête et de l'audience publique pourront être consultés en version imprimée aux endroits suivants :

- Bibliothèque publique de Saint-Honoré, 100, rue Paul-Aimé Hudon, Saint-Honoré-de-Chicoutimi ;
- Bureau du BAPE, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec ;
- Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, 400, rue Sainte-Catherine Est, Montréal.

La documentation pourra également être consultée en tout temps dans le site Web du BAPE à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca) sous la rubrique « Mandats en cours ».

## **LE PROJET**

EEN CA Rivière du Moulin S.E.C., promoteur du projet, projette implanter un parc éolien qui aurait une puissance de 350 MW déployée par 175 éoliennes de 2 MW chacune. Entièrement localisé sur des terres publiques, le domaine du parc éolien couvrirait un total de 15 422 ha (154 km<sup>2</sup>) et se situerait sur le territoire non organisé du Lac-Pikauba dans la MRC de Charlevoix (143 éoliennes) et le territoire non organisé du Lac-Ministuk dans la MRC du Fjord-du-Saguenay (32 éoliennes). Il couvrirait en partie deux territoires fauniques structurés, soit la réserve faunique des Laurentides (11 869 ha) et la zec Mars-Moulin (3 553 ha).

Le parc éolien nécessiterait, entre autres, la construction de 86 km de nouveaux chemins et l'amélioration de chemins existants, la préparation des aires de travail et la construction d'un centre d'entretien et de maintenance. Un réseau électrique, majoritairement souterrain, convergerait vers un poste de raccordement élévateur de tension 34,5 kV – 345 kV situé au centre du domaine du parc éolien. Ce dernier permettrait le raccordement à une ligne électrique à 345 kV qui serait construite par Hydro-Québec. Le projet est évalué à 800 M\$. La phase de construction pourrait commencer dès l'automne 2012 et se poursuivre en 2013, 2014 et 2015.

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec Rita LeBlanc, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec Julie Olivier, conseillère en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : [eole-dumoulin@bape.gouv.qc.ca](mailto:eole-dumoulin@bape.gouv.qc.ca).

## **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Renaud, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix*.

– 30 –

Source : Julie Olivier  
Conseillère en communication  
Téléphone : 418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 539  
Courriel : eole-dumoulin@bape.gouv.qc.ca